

## COLLEGE A DOMICILE

Suite aux décisions prises par les pouvoirs publics et suite au travail effectué avec les équipes de l'Institution, nous sommes en mesure de vous proposer la procédure décrite ci-dessous. Comme annoncée, mercredi 31 mars, il convient d'assurer un suivi adapté à la situation actuelle. Elle tient compte du fait que les élèves doivent maintenir un rythme scolaire avec une présence obligatoire et vérifiée par les enseignants concernés. La vie scolaire poursuit, à distance, son travail quotidien de recensement des absences et de leur justification. Et, à partir de ce jour, j'ai demandé aux enseignants de se conformer strictement aux décisions prises par le Président de la République. Ils n'auront donc plus d'obligation de présence dans l'établissement à compter du mardi 06 avril. Seul, le télétravail sera privilégié.

### Ci-après la procédure à suivre :

- Un nouvel emploi du temps disponible sur école directe. Il sera l'emploi du temps à considérer pour l'ensemble de la période de « confinement ». Il sera mis à jour chaque semaine sur école directe.
- Chaque matière ne dispose pas de l'ensemble du volume horaire habituel mais exige un travail sérieux et rigoureux pour chacun des élèves.

### Comment fonctionner ? : en suivant les étapes (1 puis 2, puis 3, ...) ?

Que fait l'enseignant - que fait l'élève ?	
<b>Avant le cours 1</b>	1- Dépôt du cours à étudier sur « Pour l'école » 2- L'Elève en prend connaissance 3- Contrôle par l'enseignant que le cours a été consulté via « Pour l'école »
<b>Jour du cours 1</b>	1- Appel numérique de l'enseignant sur Ecole directe 2- QCM ou autre formule pour vérifier que les élèves ont pris connaissance du cours avant la séance 3- Réponse aux questions du QCM ou de la formule choisie par l'enseignant 5- Cours selon les habitudes de chacun des enseignants

<b>Après le cours 1</b>	1- Envoi, sur i »Pour l'école », des exercices, et autres activités à réaliser avant le cours 2 2- Fixation de la date de fin des exercices ou activités donnés avec la possibilité de demander un renvoi par un, plusieurs ou tous les élèves. 3- Questions possible sur « Pour l'école » ou « écoledirecte », mais réponses non spontanées de l'enseignant Une évaluation est alors envisageable.
<b>Avant le cours 2</b>	Envoi sur « Pour l'école » des exercices , et autres activités à réaliser avant le cours 2
<b>etc...</b>	

### Astuces :

- ◆ N'hésitez pas à utiliser le partage d'écran pour faciliter votre travail.
- ◆ Possible de connecter la tablette sur votre téléviseur, soit votre box le permet, soit en achetant (via internet) un adaptateur HDMI

### Remarques :

- ◆ En cas de non respect de ces consignes par les élèves, les familles en seront informées. A l'inverse, les familles informeront l'établissement de non présence à une séance de cours et son motif (comme dans le cas d'une absence habituelle). De même, la famille nous informera des raisons pour lesquelles son enfant ne pourra réaliser tout ou partie du travail demandé.
- ◆ En matière d'évaluation, l'idée n'est pas tant de disposer d'un grand nombre de compétences évaluées, mais de s'assurer que les élèves font les efforts nécessaires pour être au niveau quand ils réintégreront l'établissement. Ce qui signifie que **nous procéderons à une série d'évaluations, de façon concertée, dès leur retour dans l'établissement.**